

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 22 AVRIL 2025

Le Conseil se réunit à 19h30 sur convocation régulière du Collège Communal en date du .

Présents : M. Thierry EEMAN, Président
M. Michaël BUSINE, Bourgmestre
Mme Axelle CHANTRY, Mme Carine BREDA, Mme Ophélie HUVENNE, M. Sébastien DEFONTAINE, Échevins
M. Jean DELESTRAIN, M. Yves WILLAERT, M. Michel BATAILLE, M. Thierry EEMAN, M. Daniel GORLOO, Mme Suzie HOUTTEQUIET, Mme Elise DEPLECHIN, Mme Céline WATTE, M. Théo RONVEAUX, M. Christophe VICTOR, Mme Régine DUQUESNE, Mme Hélène DUBART, Conseillers
M. Sylvain HOVINNE, Président du CPAS, avec voix consultative
Mme Justine SOYEZ, Directrice générale f.f.

L'ordre du jour communiqué est le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE :

1. GOUVERNANCE - Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. ADMINISTRATION GENERALE - Déclaration de politique communale 2025-2030. Approbation.
3. FINANCES COMMUNALES : Délégation à donner au Collège communal pour traiter les marchés relatifs aux petits investissements mis sur le budget ordinaire. Proposition, examen, décision.
4. FINANCES - Redevance pour la location des salles de fêtes communales – Exercices 2025 (763/163-01)
5. CADRE DE VIE - Expert sol pour réalisation de RQT - Approbation commande "Contre-expertise Concordia" - Ratification
6. CADRE DE VIE – Bien-Être Animal – Stérilisation des chats errants sur le territoire de Celles – Campagne 2025/2026 - Conventions
7. PLAN DE COHESION SOCIALE 2025 – Désignation d'un membre de la minorité pour la Commission d'Accompagnement
8. P.C.S. 2020-2025 - action 7.4.02 "Permis pratique" - Convention 2025 avec l'Asbl Multimobil - Approbation
9. Agence immobilière sociale - Représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale - Désignation
10. QUESTION(S) ECRITE(S)
11. CORRESPONDANCES

SÉANCE PUBLIQUE :

1. GOUVERNANCE - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

Il demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

Monsieur Gorloo intervient : Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais féliciter et remercier notre Directrice générale faisant fonction pour la fidélité et la fidèle reproduction écrite de nos interventions orales; c'est un travail remarquable, 100 pages, plus de 100 pages, je crois que c'était...mais vraiment bravo, je vous félicite et, j'aimerais aussi, plutôt aussi que la parole m'est donnée, demandé à Madame l'échevine Axelle, si elle a eu des avancées concernant le puits, des avancées comme vous aviez promis de revenir vers nous au prochain conseil communal et aussi à Madame Breda, pour voir si elle eu aussi des avancées concernant l'église de Popuelles, merci.

Madame Chantry : oui Daniel, alors je peux te rassurer je m'en suis inquiétée dès le lendemain, penses-tu...auprès des services...il faut savoir que le budget participatif était dans le chef maintenant du PCS, donc de Margaux; Margaux était en congé de maternité à ce moment-là, elle n'était pas encore rentrée donc j'ai eu Marie, donc ça a été relancé au niveau de chez...l'entrepreneur de Molenbaix; pour refaire...en fait, il y a le balancier qui manque, la plantation de haies... la plantation de haies, ça sera fait à la Ste Catherine avec Arbre en Kit; et le banc sera apposé;

22 avril 2025

le banc est déjà dans le hall technique donc ça va être...ça va suivre son cours, mais c'est vrai que c'était un petit oubli de leur part.

Monsieur Gorloo : merci.

Madame Breda : pour moi, il n'y a pas d'avancées beaucoup; je suis allée à trois... à trois réunions de Fabrique d'église, j'ai déjà eu certaines listes mais l'employée n'était pas disponible donc je vais m'en... dès qu'il peut me recevoir, j'irai...je n'ai pas de nouvelle de Popuelles, ni de Velaines; alors j'aimerais peut-être avoir aussi leur PV, ils m'ont envoyé l'invitation mais ils ne m'envoient pas de PV, donc j'attends...

Monsieur Gorloo : merci Carine, j'espère que tu seras vraiment attentive à ces travaux; comme je l'ai dit la dernière fois, c'est tout ce qui nous reste à Popuelles, c'est l'église, qui nous sert même de salle de réunion, on n'a plus rien d'autre, merci Carine.

Monsieur le Président dit : merci bien, merci bien pour ces mots pour notre DG, il y a un écho, je ne sais pas comment cela se fait...

Monsieur le Président passe au point suivant.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

DECIDE : à l'unanimité

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 sans remarques.

2. ADMINISTRATION GENERALE - Déclaration de politique communale 2025-2030. Approbation.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur le Bourgmestre, et ensuite Madame Chantry, Madame Breda, Madame Huvenne, Monsieur Defontaine et Monsieur Hovinne présentent la déclaration de politique communale aux membres du conseil communal.

Monsieur le Bourgmestre finalise la présentation.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Monsieur Delestrain : merci de me donner la parole. Donc effectivement, au niveau des Engagés, nous avons examiné cette déclaration de politique communale avec une grande attention; nous avons aussi eu l'occasion de lire beaucoup d'autres déclarations de politique communale de communes avoisinantes vu le contexte cellois, nous sommes une des dernières communes à présenter cette déclaration; donc j'allais dire comme pour toutes les communes, il s'agit d'attentions politiques, qui devront être concrétisées surtout au travers du programme stratégique transversal. On peut y relever des projets déjà en place, qui seront maintenus et bien sûr poursuivis; la déclaration de politique générale, c'est aussi la convergence des programmes électoraux des différents partis formant la majorité, et comme vous formez une seule liste on y retrouve effectivement, par conséquent, une grande partie de votre programme électoral, quoi de plus normal... Ayant été aussi acteur dans la réalisation avec le personnel communal et les échevins de l'époque du pst, lors de réunions de 2022, il y a quand même beaucoup de choses, et c'est normal aussi, proposées à l'époque qui reviennent et bien sûr, on ne va pas toujours réinventer le monde... Tout cela reste quand même des considérations aux projets que je qualifierai de très globaux, qui sont propres à tous mandataires politiques dans toutes les communes, bah je cite quelques exemples, quelques phrases qui ont été citées : "faire une commune dynamique, accueillante et solidaire; offrir de bonnes conditions de travail au personnel et à la reconnaissance qu'il mérite; encourager et soutenir les gens qui s'investissent dans le sport, la culture, effectivement, collaboration étroite avec la police, sablage préventif, j'ai pu lire gestion rigoureuse des finances, optimiser les ressources, soutien aux clubs sportifs et mouvements de jeunesse; donc j'ai quand même un petit sourire en coin, quand même quand vous parlez de j'ai lu de bornes électriques, qui sont prévues de puis 2022, le PLP, qui a été mis en place par le conseiller Daniel Gorloo ici à ma droite et arrêté on ne sait toujours pas pourquoi; le relevé des points accidentogènes dont on parle à chaque réunion citoyenne où des radars tronçons devaient voir le jour; de la réception des nouveaux habitants organisée chaque année, je crois que ça n'a pas stoppé; des rencontres régulières avec les fabriques d'églises déjà d'actualité depuis de nombreuses années. Je m'arrêterai ici mais comme je dis, tout bon mandataire politique doit avoir cette vision des choses, et ces éléments globaux ou généralités sont donc d'application pour toutes les communes. Nous savons aussi qu'il ne faut pas vendre du rêve, et je pense que vous ne le faites pas, et faire de grandes promesses, surtout en fonction de la réalité budgétaire; selon la situation financière de la commune où l'on doit s'attendre à une forte augmentation, vous l'avez reconnu vous-même et c'est exact, de la dette pour le budget 2026, et entre parenthèses et où on ne connaît pas encore le budget du cpas de 2025 avec l'intervention communale, mais aussi une diminution des aides

régionales; il y a effectivement lieu de rester très prudent, mais nous pensons que des plus petits projets, pas trop coûteux, peuvent impliquer davantage le citoyen et contribuer à son confort quotidien; on n'a pas une liste exhaustive mais je citerai quelques propositions qui pourraient mettre du baume au coeur des citoyens cellois, comme, on va y revenir, l'installation de pavés organiques, qui font cruellement défaut dans l'Entité; on a parlé du personnel, mais pour le citoyen pourquoi pas, des permanences, et une permanence à la maison communale; l'éclairage nocturne on en parle de plus en plus pour la sécurité du citoyen, et voir, rallumer avec des horaires adaptés été-hiver; des parkings à vélos aux abords des commerces; il y a pas mal d'idées; des radars tronçons, comme annoncés à de multiples réunions, mais toujours invisibles, je crois que Monsieur le Président, Monsieur Eeman, vous-même vous avez insisté à de nombreuses reprises, au cours de réunions citoyennes, pour voir arriver ces radars tronçons... l'utilisation optimale d'analyseurs de trafic, des permanences itinérantes ou encore mettre en place des distributeurs d'argent complémentaires sur l'Entité, des diffusions de séances communales pour une communication optimale... ce sont sans doute là peut-être des plus petites choses, pour moi réalisables à moindre coût, mais importantes pour notre population. Il est aussi évident qu'il est difficile de juger cette note sans le PST et son mode financement, donc le PST est quand même beaucoup plus précis au niveau des timings, d'actions, et surtout des moyens financiers; donc il y a certainement et c'est pour cela que mon groupe s'abstiendra, il y a certainement de bonnes, de très bonnes choses, dans cette note politique communale mais que je trouve, que nous trouvons quand même assez frileuse, donc des bonnes choses à côté, des choses moindres qu'on aurait cru voir arriver; merci de m'avoir écouté.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques.

Madame Chantry : moi juste en réponse à Jean, plusieurs choses; quand on parle dans le PST, du PLP, c'est le plan local de propreté publique, il ne s'agit plus de... donc tu dis que c'est bidon, et qu'on ne l'a pas mis; ça ne figure pas... quand on parle de PLP, c'est pas l'initiative de Daniel, moi je... quand on met dans la note de politique générale, et qu'on parle de PLP, c'est le plan local de propreté publique, c'est le même acronyme mais ça n'est pas la même chose... et autre chose, concernant les bornes électriques, c'est un déploiement par Ideta, c'est sûr qu'on l'attend depuis de nombreuses années; mais c'est Ideta qui va chercher un financement européen, tu n'es pas sans le savoir, et que finalement le déploiement, on a délégué cette mission à l'intercommunale, et que le déploiement ne nous incombe pas, on espère une concrétisation, on a eu une réunion il y a à peine 3 semaines, en disant voilà que la concrétisation était proche, au regard du déploiement des véhicules électriques, mais donc ça ne nous incombe pas.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques.

Monsieur Delestrain : je vais rassurer Axelle, je savais ce que c'était le plan local de propreté, mais ici je parlais de la protection locale de la police qui avait été mise en place il y a quelques années avec les citoyens veillent, si tu te souviens des panneaux...

Madame Chantry dit : ...tout à fait, mais tu as dit que c'était dans la note de politique générale et que c'était bidon...

Monsieur Delestrain: non, non, j'ai dit que je ne trouvais pas ce plp là, enfin voilà.

Madame Chantry : non non c'est pas ça, j'ai bien compris...

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques.

Monsieur Willaert : merci...voilà. Donc nous serons globalement positifs, ceci est votre catalogue de bonnes intentions, et un relevé, soyons honnêtes, d'actions déjà existantes depuis de nombreuses années; il est essentiel de ne pas se contenter de promesses vagues et que les actions proposées seront bien concrètes et réalisées. Je soulignerai quand même que les propositions sont assez générales, et qu'elles manquent de précisions sur les actions spécifiques qui seront entreprises par votre nouvelle majorité. J'insisterai également sur l'importance d'avoir un calendrier clair, pour une mise en oeuvre des mesures et un plan d'action hiérarchisé. Alors une déclaration de politique générale devrait aborder de manière détaillée les enjeux cruciaux pour notre commune, comme les inondations; je pense que nous étions tous d'accord lors des débats électoraux pour dire que c'était la priorité de notre commune; malheureusement, je ne retrouve qu'une demi-page sur les 47 que "contiennent" votre document; au niveau du pôle sportif qui était un des deuxièmes grands projets, tous débats confondus, les terrains synthétiques; je vous cite, c'est une demande des clubs de football, mais je pense qu'en pratique cela ne concernera qu'un seul club; attention nous soutenons ce pôle sportif ici à l'arrière du hall sportif, mais je reviens, quelle est la compensation pour la JAS Velaines, dans un souci d'équité, qui avait demandé l'achat de son terrain par la commune et qui ne souhaite pas déménager ici, derrière le hall sportif, donc voilà, quelques enjeux cruciaux

22 avril 2025

pour notre commune...donc voilà...pour cela, nous comprenons que c'est pas évident, et que ce sera certainement mis en oeuvre via le PST, voilà quelques remarques que je tenais à faire, merci.

Monsieur le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite répondre.

Madame Chantry: moi, peut-être encore, Thierry, pour les inondations parce que je suis l'échevine en charge; on peut s'étonner que ça ne fasse qu'une demi-page, à savoir qu'on a quand même déjà validé au niveau du conseil communal la mise en place notamment des PGRI, qui est un document lourd, avec un dossier excel, qui reprend exactement pour un montant de près de 300.000 euros de travaux de lutte contre les inondations; une note de politique générale n'est pas une liste exhaustive de l'ensemble des travaux qui vont être réalisés, c'est une note d'intentions; les moyens ayant été déjà votés au conseil en novembre dernier.

Monsieur Defontaine : au niveau du pôle sportif, et notamment du terrain synthétique, donc ce ne sera pas uniquement un terrain de football, ce sera un terrain multisports synthétique; bien évidemment ouvert pour les clubs de foot mais pas que, donc ... il y aura d'autres activités sportives qui pourront être pratiquées sur ce terrain-là, donc tout le marquage au sol ne sera pas uniquement dédié à la pratique du football; donc ça c'est un premier élément, et donc au niveau des deux clubs de foot, donc je les ai rencontrés; effectivement, Velaines a la chance de pouvoir s'entraîner dans une commune, sur un terrain d'une commune voisine actuellement, mais ce qui se passe, c'est que effectivement Molenbaix a un souci de terrain, c'est vraiment un problème de place; ils ont énormément d'équipes de jeunes et donc, le terrain qui serait derrière le hall sportif, donc le terrain synthétique permettrait la pratique des entraînements du 1er janvier au 31 décembre, mais bien évidemment si Velaines veut également profiter du terrain, il n'y a aucun souci, il y aura une équité avec les deux clubs, de toute façon...

Monsieur le Président remercie et en l'absence d'autres remarques, procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, lequel dispose en sa version consolidée :

"Dans les deux mois après la désignation des échevins, le Collège soumet au Conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière. La déclaration de politique communale est valable pour toute la durée de la mandature, sauf en cas d'adoption d'un nouveau pacte de majorité et renouvellement complet du Conseil communal. Après adoption par le Conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le Conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune."

Sur proposition du Collège communal,

DECIDE : à 9 voix "POUR", 0 voix "CONTRE", 8 "ABSTENTION"

Article unique : est adoptée la Déclaration de politique communale présentée par le Collège communal pour la mandature 2025-2030 et faisant partie intégrante à la présente délibération.

3. FINANCES COMMUNALES : Délégation à donner au Collège communal pour traiter les marchés relatifs aux petits investissements mis sur le budget ordinaire. Proposition, examen, décision.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur le Bourgmestre présente le point aux membres du conseil communal.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1222-3;

Vu la décision du Conseil Communal du 03 mars 2025 donnant délégation au Collège communal pour choisir la procédure de passation et fixer les conditions des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ainsi que les concessions de travaux et de services lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 30.000 euros htva ou lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire ;

22 avril 2025

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 1^{er} 2° du règlement Général sur la comptabilité communale stipulant que le service extraordinaire doit reprendre l'ensemble des recettes et dépenses qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine communal ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire, pour le bon fonctionnement de la commune, de déléguer ses pouvoirs au Collège Communal pour les petits investissements à inscrire au budget ordinaire et d'en fixer les montants limites par marché et par unité de bien ;

Considérant la communication du projet de décision au Directeur Financier en date du 11 avril 2025 conformément à l'article L1124-40 §1,3° et 4° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable de Monsieur Maxime PECQUEREAU, Directeur Financier, en date du 14 avril 2025;

Sur la proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er}. De fixer les montants limites des petits investissements engagés sur le budget ordinaire à 5.000 € HTVA par marché et à 620 € HTVA par unité de bien dans les limites des crédits inscrits à cet effet.

Art. 2 : les montants limites des petits investissements sont fixés à 5.000 € HTVA par marché et à 620 € HTVA par unité de bien.

Art. 3 : les marchés ne pourront être divisés pour profiter abusivement de cette décision.

Art. 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Directeur financier ainsi qu'au service des finances pour suite utile.

4. FINANCES - Redevance pour la location des salles de fêtes communales – Exercices 2025 (763/163-01)

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Defontaine échevin en charge du dossier.

Monsieur Defontaine présente le point aux membres du conseil communal.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu la Constitution, notamment les articles 41, 162 et 173 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30, L1133-1, L1133-2, L3131-1 §1^{er} 3°, et L3132-1 ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement des redevances communales ;

Vu le règlement d'occupation des salles communales et du Hall de sports approuvé par le Conseil communal en date du 30 octobre 2013, tel que modifié par la délibération du Conseil communal des 18 mars 2019, 07 septembre 2020, 19 mai 2022 et du 25 avril 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 12 novembre 2019 approuvant, pour les exercices 2020 à 2025, une redevance communale pour la location des salles des fêtes communales tel que modifiée par délibération du 16 décembre 2019 ;

VU l'avis de légalité favorable remis par Monsieur Maxime PECQUEREAU, Directeur Financier, en date du 09 avril 2025, ci-annexé et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Considérant que la commune doit se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public ;

Considérant que la Maison de Village de Velaines est maintenant opérationnelle et qu'il est dès lors nécessaire de revoir les conditions d'occupation ;

Considérant qu'il convient de fixer la tarification d'occupation de cette nouvelle structure ;

Considérant que la Commune de Celles souhaite appliquer un tarif préférentiel pour les redevables domiciliés sur le territoire de la Commune car ils participent déjà aux finances de cette dernière ;

Considérant la communication du projet de règlement au Directeur Financier en date du 02 avril 2025 conformément à l'article L1124-40 §1,3° et 4° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Il est établi, pour l'exercice 2025, une redevance communale pour la location des salles de fêtes communales.

Art. 2 : Le terme "le preneur" utilisé par le présent règlement désigne toute personne physique ou morale, privée ou publique, ayant reçu, du collège communal, l'autorisation de louer une salle de fêtes communale.

Art. 3 : La redevance prévue dans le présent règlement est due par tout preneur à qui l'autorisation d'utiliser une salle de fêtes a été délivrée, sauf s'il bénéficie d'une convention de mise à disposition spécifique adoptée par le Conseil communal.

Art. 4 : Le montant de la redevance est fixé comme suit :

	Entité	Hors entité
GRANDE SALLE ENTITE	- Location : 250€ + 50€ (si utilisation du matériel Hi-fi et/ou multimédia) - Consignation 125€ - STAGES : 15 €/jour	- Location 350€ + 50€ (si utilisation du matériel multimédia) - Consignation 125€ - STAGES ; 30 €/jour
BAR DE L'ENTITE	- Location 125€ + 25€ (si utilisation du matériel Hi-fi) - Consignation 125€	- Location 225€ - Consignation 125€
SALLE DE MOLENBAIX	- STAGES : 10€/jour - Location 75€ - Consignation 125 €	- STAGES : 20€/jour - Location 150€ - Consignation 125€
SALLE DE VELAINES	- STAGES : 10€/jour - Location petite salle 100€ - Location grande salle 250€ - Location salle entière 350€ - Consignation 250€	- STAGES : 20€/jour - Location petite salle 200€ - Location grande salle 500€ - Location salle entière 700€ - Consignation 250€
SALLE CONCORDIA	- STAGES : 20€/jour - REUNION : 8€/h - Location : 250€ + 50€ (si utilisation du matériel Hi-fi et/ou multimédia) - Consignation 125€	- STAGES : 40€/jour - REUNION : 16€/h - Location 350€ + 50€ (si utilisation du matériel multimédia) - Consignation 125€

Art. 5 : Les montants dus seront facturés à charge du preneur.

Art. 6 : A défaut de paiement, le recouvrement de la redevance sera poursuivi conformément à l'article L1124-40 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Art. 7 : En cas de non-paiement de la redevance à l'échéance, conformément à l'article L1124-40 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le débiteur sera mis en demeure par courrier recommandé. Les frais

administratifs inhérents à cet envoi seront mis à charge du redevable et s'élèveront au prix postal du recommandé. Ce montant sera ajouté au principal sur le document de rappel et sera également recouvré par la contrainte prévue à cet article.

En cas d'inapplicabilité de l'article L1124-40 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le recouvrement s'effectue devant les juridictions civiles compétentes.

Art. 8 : Le présent règlement entrera en vigueur à dater du premier jour de la publication faite conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Art. 9 : R.G.P.D.

La commune est soumise au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (« RGPD ») dont la Charte Vie Privée est disponible sur le site internet de la commune de Celles. Les dispositions de la Charte sont, pour l'établissement et la perception de la redevance établie en exécution du présent règlement, complétées comme suit :

- Le responsable du traitement est la Commune de Celles.
- Les finalités des traitements opérés en application du présent règlement sont l'établissement et la perception de la redevance.
- Les catégories des données sont les données d'identification, les données financières
- La durée de conservation est de maximum 10 ans. Les données sont ensuite supprimées.
- Les données sont collectées par recensement effectué par l'Administration communale.
- Les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, notamment en application de l'article 327 du code des impôts sur les revenus, ou à des sous-traitants du responsable de traitement.

Art. 10 : La présente délibération sera transmise au Gouvernement Wallon dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

Art. 11 : La présente délibération sera publiée conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Art. 12 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Directeur financier, au service des finances ainsi qu'à l'agent responsable des salles communales pour suite voulue.

5. CADRE DE VIE - Expert sol pour réalisation de RQT - Approbation commande "Contre-expertise Concordia" - Ratification

Monsieur le Président cède la parole à Madame Chantry échevine en charge du dossier.

Madame Chantry présente le point aux membres du conseil communal.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la décision du collège communal du 26 avril 2024 approuvant la commande des essais Walterre "Concordia" à BTEE pour le marché "Expert sol pour réalisation de RQT";

Vu la décision du collège communal du 07 mars 2025 prise en urgence approuvant la commande de la contre-expertise des essais Walterre au Concordia, auprès de BTEE;

Considérant le rapport Walterre du 27 juin 2024 mettant en évidence un code 19 (terres polluées aux métaux lourds) pour l'entièreté du site et dans le but de limiter l'impact financier à charge communale, il est décidé de demander une contre-expertise en délimitant les zones comme reprises sur le plan en annexe ;

Considérant que l'ordre de commencer de l'entreprise du lot 2 (abords) a été donné en date du 01/04/2025 et que postposer cette date pourrait également engendrer un impact financier ;

Considérant le devis de BTEE d'un montant de 3696,22€ TVAC pour réaliser une contre-expertise;

22 avril 2025

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget extraordinaire 2025, à l'article 124/733.60 (projet 2021.0015) et sera financé par utilisation du fonds de réserve;

Considérant l'urgence de réaliser cette contre-expertise;

Considérant l'avis réservé du directeur financier, Maxime Pecquereau, en date du 04/03/2025;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : De ratifier la décision du collège communal en date du 07 mars 2025 d'approuver la dépense relative à la commande de la contre-expertise des essais Walterre au Concordia, auprès de BTEE.

Art. 2 : La dépense sera imputée à l'article 124/733.60 (projet 2021.0015) du budget extraordinaire de l'exercice 2025.

Art. 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Directeur Financier ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

6. CADRE DE VIE – Bien-Être Animal – Stérilisation des chats errants sur le territoire de Celles – Campagne 2025/2026 - Conventions

Monsieur le Président cède la parole à Madame Breda échevine en charge du dossier.

Madame Breda présente le point aux membres du conseil communal.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Madame Deplechin : je profite de ce point pour intervenir un peu et sensibiliser, au montant de 3000 euros si je ne me trompe pas, qui me semble un peu dérisoire, si je prends en compte une publication de 13 mars faite par Félin pour l'autre, je ne sais pas si vous connaissez cette association?...qui s'occupe donc de chats errants et qui a fait le 24 février dernier un trappage sur la commune de Celles, trappage où ils ont sur un premier terrain attrapé 20 chats en deux jours, et sur un deuxième terrain, ils étaient censés en attraper 11 mais finalement ils en auraient attrapé 18; si on sait que sur les 20 chats on a déjà 12 femelles, et que la stérilisation d'une femelle coûte 120 euros on est déjà à 1440 euros, rien que pour un premier trappage et un mâle 50 euros donc 400 euros, donc 1840 euros, juste pour un jour, deux jours de trappage, donc plus de la moitié du budget y est déjà passé; à noter qu'on est que en février à ce moment-là et que la pire des périodes c'est au courant avril-mai-juin, donc je trouvais ça un peu étonnant, un budget si faible pour la stérilisation des chats, et j'espère que vous en tiendrez compte et mettez bien place la sensibilisation comme vous avez pu l'aborder précédemment.

Madame Breda : j'essaierai en tous cas, voilà, je vais prendre mes renseignements; mais je sais qu'il y a des limites, c'est selon les communes; on n'est qu'une petite commune et que les chats errants ne sont pas toujours vraiment errants; donc il y a aussi à faire attention de ce que la personne dit, de ce que les personnes disent oui, et c'est pas toujours facile, mais on a bien eu le cas, et pour finir, il n'y en avait que deux errants sur je ne sais pas combien soit-disant qui passaient mais voilà... à Pecq, il y a un agent de police qui est un agent constateur qui s'intéresse beaucoup au bien-être animal; lui aussi dit que...voilà, c'est pas toujours facile, et que il faut vraiment désigner des personnes, comme lui d'ailleurs, mais ça c'étaient des plus gros animaux, pour constater certaines choses qu'on dit, mais qui n'est pas toujours vrai; donc ici, bien sûr les chats ça va très vite, mais je vous dis, les subsides c'est pas toujours facile selon les communes d'avoir beaucoup plus, mais je m'y intéresserai certainement.

Monsieur le Président procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Code Wallon du bien-être animal adopté par le Décret du 3 octobre 2018 et notamment ses articles D. 11 et D. 19. § 1er ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2023 instaurant un régime de subvention aux communes en matière de bien-être animal ;

Considérant le courrier du 11 avril 2023 émis par le Cabinet de la Ministre du Bien-Être animal qui explique les nouvelles modalités du régime d'aide aux communes et qui propose des outils de sensibilisation à cette thématique ;

Considérant la volonté de poursuivre la campagne de stérilisation des chats errants pour l'exercice 2025 ;

Considérant la hausse considérable des demandes provenant des particuliers ou des autorités locales ;

22 avril 2025

Considérant qu'une subvention principale de 3000€ a été octroyée à la commune par le SPW pour des actions (soins vétérinaires pour animaux errants ou sauvages) réalisées entre le 1er avril de l'année d'introduction de la demande de subvention et le 31 mars de l'année qui suit ;

Considérant que le budget est prévu au budget ordinaire de l'exercice 2025, sur l'article 334/122.03.2025 ;

Vu la décision du Collège Communal en sa séance du 24 janvier 2025 de valider le plan d'action de la campagne de stérilisation et de signer une convention avec les vétérinaires de l'entité intéressés par ce partenariat ;

Considérant que la convention couvre la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 ;

Considérant que les vétérinaires participants sont :

- Docteur Vanseymortier, rue du Ruisseau 8 à 7760 Molenbaix ;
- Docteur Soenen, rue du Petit Hollaye 19 à 7760 Celles ;

Considérant les projets de convention joints à la présente délibération et en faisant partie intégrante ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : De poursuivre la campagne de stérilisation des chats errants pour l'exercice 2025 avec les vétérinaires Vanseymortier et Soenen suivant la convention jointe en annexe et faisant partie de la présente décision.

Art. 2 : De mandater Monsieur le Bourgmestre et Madame la Directrice Générale f.f pour signer les conventions.

Art. 3 : De transmettre copie de la présente délibération au Pôle Cadre de Vie pour suite voulue.

7. PLAN DE COHESION SOCIALE 2025 – Désignation d'un membre de la minorité pour la Commission d'Accompagnement

Monsieur le Président cède la parole à Madame Huvenne échevine en charge du dossier.

Madame Huvenne présente le point aux membres du conseil communal.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du Gouvernement Wallon du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré à la Communauté française ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 17 janvier 2019 portant exécution du décret du 22 novembre 2018 précité ;

Vu l'approbation, le 22 août 2019, par la Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale du Service Public de Wallonie, du Plan de Cohésion Sociale de la commune de Celles pour la programmation 2002-2025 ;

Vu la circulaire, reçu le 26 mars 2025, relative à la prolongation d'une année de la programmation 2020-2025 du Plan de Cohésion Sociale en cours ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 22 avril 2025 approuvant la prolongation du Plan de Cohésion Sociale 2025-2030 ;

Considérant que le pouvoir local peut continuer à réunir une « commission d'accompagnement » chargée de l'échange d'informations entre les différents partenaires du plan, de l'impulsion d'une réflexion sur le développement et l'amélioration du plan, du suivi de la réalisation des actions du plan et de l'examen de l'évaluation du plan ;

Considérant que la commission est composée obligatoirement de représentants de la commune, du CPAS, du/de la chef.fe de projet et des différentes associations ou institutions avec lesquelles un partenariat impliquant un transfert financier est noué, et que d'autres intervenants peuvent y être invités librement par le Président et le/la chef.fe de projet ;

Considérant que la commission doit être présidée par un représentant du pouvoir local désigné par le conseil ;

Considérant que Madame Ophélie HUVENNE représente la Cohésion Sociale en tant qu'Echevine ;

22 avril 2025

Considérant qu'un représentant de chaque groupe politique non-représenté dans le pacte de majorité est invité à titre d'observateur, et qu'il doit être désigné par chaque parti parmi ses membres élus ;

Considérant les élections du 12 janvier 2025 ;

Considérant qu'il convient dès lors de désigner un des membres des groupes non signataires du nouveau pacte de majorité en qualité d'observateur à la Commission d'Accompagnement du Plan de Cohésion Sociale ;

Considérant que cette décision ne nécessite pas l'avis du Comité de Concertation commune/CPAS ;

SUR PROPOSITION de Monsieur Jean DELESTRAIN représentant des membres du groupe Les Engagés n'ayant pas signé le nouveau pacte de majorité et Monsieur, Yves WILLAERT représentant des membres du groupe Celles Demain n'ayant pas signé le nouveau pacte de majorité ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : De prendre note de la prolongation du Plan de Cohésion Sociale 2020 -2025, jusqu'au 31 décembre 2026.

Art. 2 : De désigner Mme HUVENTE Ophélie en tant que Présidente de la Commission d'Accompagnement du Plan de Cohésion Sociale 2020-2026.

Art. 3 : De désigner un membre de la minorité en tant que représentants des groupes politiques non-représentés dans le pacte de majorité, en qualité d'observateur, lors des Commissions d'Accompagnement du Plan de Cohésion Sociale de Celles pour la période 2020 – 2026 et pour le prochain Plan :

- Monsieur Théo RONVEAUX

Art. 4 : De transmettre copie de la présente délibération au Service de la Cohésion Sociale pour suite voulue.

8. P.C.S. 2020-2025 - action 7.4.02 "Permis pratique" - Convention 2025 avec l'Asbl Multimobil - Approbation

Monsieur le Président cède la parole à Madame Huvente échevine en charge du dossier.

Madame Huvente présente le point aux membres du conseil communal.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'approbation de la programmation du plan P.C.S. 2020-2025 par la Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale du Service public de Wallonie en date du 22 août 2019 ;

Vu l'action 7.4.02 "Permis pratique" du plan P.C.S. 2020-2025 ;

Vu l'approbation du Collège Communal du 28 mars 2025 ;

Considérant la convention annuelle de l'A.S.B.L. Multimobil reçu le 18 mars 2025 par Monsieur Joël DENDIEVEL, formateur de l'Asbl Multimobil, concernant l'indexation du tarif pour 2025 ;

Considérant l'augmentation à 887 euros TVAC (853 euros en 2024) par personne ;

Considérant que la première somme à verser à l'A.S.B.L. s'élève donc à 394 euros TVAC (360 euros en 2024) (montant à payer par le bénéficiaire) ;

Considérant que ce montant de 394 euros peut être pris en charge sous forme d'aide sociale du C.P.A.S. selon la situation du demandeur ;

Considérant que le P.C.S. continue de prendre à sa charge la plus grande partie, soit 493 euros ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accorder le versement de 394 euros de la part du demandeur pour la formation au Permis Pratique, via l'A.S.B.L. Multimobil.

Art. 2 : de confirmer la convention de l'A.S.B.L. Multimobil pour l'année 2025.

Art. 3 : de transmettre copie de la présente délibération à Mme Margaux Verfaillie, Cheffe de Projet du Plan de Cohésion Sociale, pour suite voulue.

9. Agence immobilière sociale - Représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale - Désignation

Monsieur le Président présente le point aux membres du conseil communal.

Il mentionne le nom de Madame Hélène Dubart pour le MR et Axelle Chantry pour la liste LB/OC.

Il demande la désignation pour la minorité.

Monsieur Delestrain donne le nom de Monsieur Christophe Victor pour la minorité.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD) ;

Vu le Code wallon du Logement et de l'Habitat Durable (CWLHD), les articles 191 remplacé par le décret du 15 mai 2003, 192, 193 modifié par le décret du 15 mai 2003, 194 modifié par le décret du 30 avril 2009, 195 remplacé par le décret du 15 mai 2003 et 198 modifié par le décret du 15 mai 2003 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2013, relatif aux organismes de logement à finalité sociale (OFS), les articles 2 à 11 ;

Vu la circulaire ministérielle relative à la mise en œuvre de l'article 194 du Code Wallon du Logement et de l'Habitat Durable – Application de la proportionnelle aux organes de gestion des agences immobilières sociales (AIS) ;

Vu la circulaire relative au programme communal d'actions en matière de logement 2014-2016, selon laquelle les communes disposant de moins de 5% de logements publics ont l'obligation de prendre en gestion un logement par an ;

Considérant que l'Agence Immobilière Sociale garantit aux propriétaires la gestion du bien moyennant une participation modérée, le paiement régulier des loyers, l'assurance que le bien sera préservé et restitué en bon état, l'exonération du précompte immobilier des biens issus de propriétaires privés et leur propose des financements pour la rénovation de leurs biens ;

Considérant que les objectifs poursuivis par l'Agence Immobilière Sociale sont les suivants : la lutte contre les logements inoccupés, la réintégration, dans le circuit locatif, des logements insalubres, la création de logements en centre-ville, la recherche de la meilleure adéquation possible entre l'offre en logements potentiels disponibles et les besoins sociaux recensés au plan local ;

Considérant que les logements pris en gestion par l'Agence Immobilière Sociale sont comptabilisés dans le quota de logements publics ;

Considérant que la commune de Celles n'atteint pas son quota de logements publics ;

Considérant que la participation de la commune de Celles à une Agence Immobilière Sociale permettrait de faire progresser ce quota et d'atteindre, à terme, le quota de 10 % de logements publics requis par la Région Wallonne ;

Considérant que le champ d'activité territorial d'une Agence Immobilière Sociale doit être fixé dans une ou plusieurs communes limitrophes comptant ensemble au moins 50.000 habitants ;

Considérant que la commune de Celles ainsi que les communes suivantes ont été invitées à faire partie de l'Agence Immobilière Sociale pilotée par l'Immobilière publique de Péruwelz, Leuze et Frasnes (IPPLF) : Leuze-en-Hainaut, Frasnes-lez-Anvaing et Péruwelz ;

Vu la décision du Conseil communal du 02 septembre 2015 de marquer son accord de principe en vue de l'adhésion de la commune de Celles à cette AIS en cours de création ;

Considérant que le CPAS de Celles a également marqué son souhait de faire partie de cette AIS ;

Considérant qu'en date du 27 avril 2016, la commune de Celles a reçu les projets de statut de cette AIS ;

Vu la décision du Conseil communal du 26 mai 2016 de marquer son accord à la création d'une agence immobilière sociale pilotée par l'Immobilière publique de Péruwelz, Leuze et Frasnes (IPPLF) et de désigner ses représentants au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale ;

Considérant que le Gouvernement wallon a confié au Fonds du logement de Wallonie (FLW) la mission de conseil, de coordination, de financement et de contrôle des organismes de logement à finalité sociale (OFS) telles que les Agences Immobilières Sociales (AIS) ;

22 avril 2025

Considérant que suite au renouvellement des élections du 12 janvier 2025; il convient de désigner les membres du Conseil d'Administration ainsi que les représentants des communes et CPAS à l'Assemblée générale ;

Considérant que la désignation de ces membres s'établit sur base de la clé d'Hondt, conformément à l'article 194 du CWLHD ;

Considérant que, sur base de la clé D'Hondt, la répartition des mandats au Conseil d'Administration s'établit de la manière suivante :

- 6 mandats communaux représentant : 3 MR, 2 PS, 1 Les Engagés

Considérant que chaque commune et chaque CPAS sera représenté par deux personnes à l'Assemblée générale, soit pour la commune de Celles, un conseiller du groupe LB/OC et un conseiller représentant la minorité,

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : de désigner, sur proposition de son parti, Madame Hélène Dubart apparenté au MR, comme membre du Conseil d'Administration de l'AIS ;

Art. 2 : De désigner Madame Axelle Chantry (LB/OC) et Monsieur Christophe Victor (Les Engagés) pour représenter la commune de Celles à l'Assemblée générale de l'AIS ;

Art. 3 : de transmettre copie de la présente délibération à l'IPPLF ainsi qu'au service logement pour suite voulue.

10. QUESTION(S) ECRITE(S)

Monsieur le Président présente le point et rappelle les règles de la procédure.

Madame Deplechin pose sa question.

Monsieur le Bourgmestre : voilà, merci pour la question. Donc, pour le principe de communiquer sur tout type de projet, il n'y a pas que le type de projet du permis d'urbanisme, il y a tous types de projets, ils passent soit par la presse, soit par nos canaux communaux via notre service de communication; donc on va continuer de cette manière-là; voilà ça reste un projet qui est évolution, le cahier de charges va passer seulement ici au conseil communal prochainement, les XX01.16.08 et moyens doivent être inscrits encore au prochain, au prochain budget-MB et donc voilà, l'idée c'est de pouvoir continuer à communiquer au maximum, et surtout de pouvoir communiquer au moment opportun pour les personnes qui sont réellement concernées, pour l'instant c'est un état de faits d'une, d'un projet qui est en cours, de rappeler que le permis d'urbanisme a été seulement, a été envoyé il y a un an, et donc c'était l'occasion de communiquer sur la décision du fonctionnaire délégué, à un moment T; mais sinon voilà, on va continuer à communiquer de cette manière-là, que ce soit... et ça a été dit dans la déclaration de politique communale, c'est de pouvoir renforcer la communication via nos réseaux; donc maintenant c'est vrai qu'on a eu pendant quelques semaines l'absence d'une personne référente dans la gestion de la communication, donc c'est vrai que ça va nous faciliter un peu la vie aussi maintenant, ces prochaines semaines, de pouvoir communiquer un peu plus efficacement; le grain de Celles reste un élément de communication également, et lorsque réellement il y a un impact réel au citoyen, dans les semaines ou les mois à venir, et bien là il y aura une communication beaucoup plus ciblée, comme on le fait également en termes de travaux. Et donc voilà, on ne va pas changer la méthode de communication telle qu'elle fonctionne pour l'instant parce que je pense que ça fonctionne relativement correctement mais c'est vrai qu'ici on a eu quelques semaines, je vais dire un peu turbulentes, du fait qu'on avait une absence d'agent de communication mais ici maintenant depuis le 1er avril, vous avez pris la photo, donc vous avez pu rencontrer la nouvelle agente de communication et donc elle reprend un peu les choses en main, que ce soit également au niveau du site internet puisque c'est vrai que pour l'instant le site internet n'est pas à jour non plus, et donc il y a tout un travail également en amont pour cette jeune fille de pouvoir remettre tout cela en place, mais voilà, je pense qu'on doit continuer à avoir le même type de communication, ciblée quand ça compte vraiment au niveau du citoyen, beaucoup plus global comme, un projet pareil, qui à l'heure actuelle n'est pas encore impactant pour le citoyen, voilà.

Madame Deplechin: oui, ben je suis quand même un peu déçue par cette réponse quand je vois que les derniers chantiers qui ont eu lieu sur la Place, je prends exemple de celui de... pas plus tard que vendredi dernier, où on se retrouve avec des foreuses, des disqueuses, des marteaux-piqueurs devant la porte sans être au courant; je pense aux gens qui travaillent, je pense aux gens qui font des nuits, aux gens qui ont des animaux et qui sont peut-être partis au travail, on rejoint sur le bien-être animal de tout à l'heure; donc pour moi, cela reste quand même des choses qui impactent le citoyen directement et pour lesquels on n'a pas été prévenus; c'est arrivé à plusieurs reprises, il y a des carottages aussi pour voir ce qui se passait dans le sol de la Place pour lesquels on n'était pas au

courant; on est toujours un peu surpris, alors faut pas croire qu'on est tous opposés au projet, non c'est clair que c'est un très beau projet, c'est une plus value pour le coeur de Celles, ça il n'y a pas de souci; mais je me demande si peut-être désigner un interlocuteur direct, qui pourrait échanger avec les citoyens ça ne pourrait pas être une bonne idée aussi; parce qu'on a des groupes entre nous, on communique, whatsapp, facebook...et donc, ça paraît peut-être des petites choses, mais mises bout à bout ben ça commence à peser et à être lourd; ça va faire bientôt quatre ans que j'habite la Place et on ne parle que de ça tout le temps, alors que ben moi j'aimerais bien découvrir mes voisins un peu autrement que par les travaux et par les inondations; donc voilà, suggestion peut-être de mettre en place un relais direct avec le citoyen.

Monsieur le Président remercie et indique ce sera repris dans le rapport. Monsieur le Président propose que la prochaine question soit posée et cède la parole à Monsieur Victor et Monsieur Willaert qui ont une question sur le même sujet.

Monsieur Victor: voilà, merci Monsieur le Président, c'est concernant la réunion du 09 avril dernier; je voudrais quand même remercier la commune d'avoir fait une réunion le 09 avril pour les agriculteurs à 18h00. Monsieur Victor pose sa question.

Monsieur Willaert : ce sera un petit peu redondant... La question 4 de Celles Demain est posée.

Madame Huvenne : oui, alors pour rappel, le projet cheminement piétons entre les villages est un projet qui a été voté à l'unanimité par le conseil communal; il ne s'agit pas de rouvrir tous les sentiers disparus mais bien de faire un "liaisonnement" entre les différents villages de l'Entité, grâce à la mobilité douce. Alors avant cette réunion, nous avons invité l'ensemble des propriétaires pour justement pouvoir leur expliquer la situation qui les concernait directement; nous en avons reçus toute une partie mais si pour la plupart la discussion avec eux fut très intéressante et constructive, on a même trouvé des alternatives pour arranger finalement tout le monde; quelques-un n'ont pas voulu venir ou ont refusé tout dialogue et finalement c'est un peu ces trois ou quatre personnes qui se sont emportées durant la réunion ; certains citoyens intéressés par le projet ont même quitté la salle car ils ne se sentaient pas à leur aise ; pour moi ça c'est quand même un comportement inacceptable de la part de ces quelques personnes finalement, qui ont empêché les autres de s'exprimer. Néanmoins, nous voulons être rassurants que le comité de suivi composé de citoyens en majorité reste ouvert au dialogue afin de pouvoir trouver les meilleurs itinéraires possibles ; en aucun cas, nous ne voulons rouvrir des sentiers passant à travers tout, et c'est pour ça que nous avons aussi eu l'occasion de discuter avec certains propriétaires pour trouver des alternatives qui arrangeraient tout le monde. Malgré tout nous sommes convaincus de l'intérêt de ce projet, on peut le voir d'ailleurs par de nombreux retours positifs qu'on a reçus, via la presse etc. aussi, via les articles; après on a eu pas mal de retours de gens qui nous encourageaient ; nous avons une superbe commune mais malheureusement trop peu de solutions pour la mobilité douce et nous restons convaincus qu'une cohabitation harmonieuse est possible et que c'est un premier pas justement pour lutter les incompréhensions des uns et des autres.

Monsieur le Président remercie et demande s'il y a des remarques.

Monsieur Victor : vous dites quelques agriculteurs, j'étais à la réunion, je crois qu'on était beaucoup plus nombreux que les marcheurs; et dans les marcheurs, il y en a une comme Yves a dit, était contre votre projet, il y a une autre qui a dit je ne comprends pas qu'il y a autant d'opposition de la part des agriculteurs, parce qu'il n'y a pas assez de marcheurs dans l'entité, n'est-ce pas Carine?...oui oui, vous l'avez dit à la réunion; si si; donc pourquoi faire un projet pour quelques marcheurs, qui a déjà coûté 33062 euros à la commune, pour ouvrir un atlas; parce que le tracé que vous faites, vous avez dit que c'est des bénévoles qui l'ont fait; donc, c'est juste pour ouvrir un atlas; donc pour moi... Pecq a fait juste la même démarche, ça a coûté 1750 euros, je crois que Celles jette l'argent par les fenêtres, merci.

Monsieur Willaert : vous ne répondez pas vraiment à notre question, et en plus vous parlez d'un vote à l'unanimité, essayant de nous rejeter aussi comme votants avec vous, mais nous n'avons pas voté pour opposer promoteurs aux agriculteurs; alors des citoyens ont quitté la salle, c'est vous-même qui le dites, mais que comptez-vous faire pour rétablir le dialogue entre les deux parties, parce qu'il faut quand même apaiser la situation. Une remarque d'une promeneuse fut également de maintenir et de conserver des sentiers existants; je vous rappelle quand même que des sentiers qui existent déjà, comme par exemple celui qui relie la cité Renaissance au hall sportif fait souvent l'objet de photos sur Facebook car embourbé et inutilisable; donc moi je propose aussi déjà de entretenir et d'améliorer l'existant et celui qui ne pose pas de difficultés entre les parties.

Monsieur le Président remercie et passe à la prochaine question (la question 1 de Celles Demain):

Monsieur Willaert : c'est encore la presse qui m'a suscité, qui m'a inspiré cette question. La question 1 est posée.

Madame Chantry : c'est un dossier, vous imaginez bien que je maîtrise à la perfection puisqu'on en a parlé et reparlé énormément. Je vais peut-être recontextualiser vite fait la mesure de Céline Tellier par rapport aux déchets organiques dans le sac poubelle, c'était de dire que finalement sur une moyenne wallonne, on parle bien d'une moyenne wallonne, puisque la Ministre en charge est une ministre de la région wallonne; elle ne s'est pas penchée sur le cas spécifique de Celles, mais elle voulait diminuer les déchets ménagers résiduels, c'est à dire le sac poubelle classique communal, et il fallait, enfin son objectif était d'atteindre les moins de 100 kilos par habitant par an; à Celles, l'objectif était déjà atteint, c'est le pourquoi de sa motivation...sa motivation c'était celle-là, c'était de tirer, parce qu'elle se disait qu'on avait déjà pas mal les papiers, les cartons, les pmc; et que ce qui pesait lourd pour atteindre ces 20 kilos pour les communes qui ne l'atteignaient pas et qui ne l'atteignent toujours pas aujourd'hui, ben finalement, c'est le déchet organique qui est composé d'eau et qui donc, qui alourdit fortement le sac poubelle; voilà pourquoi elle a décidé de sortir cette fraction organique du sac poubelle ménager résiduel, parce que...je le répète encore une fois mais, l'enjeu des déchets organiques n'est pas un enjeu environnemental, d'une très grande importance; il vaut mieux mettre une épluchure de carotte qu'une pile, tout le monde en conviendra. Donc, la commune de Celles, au même titre que 29 autres communes de Wallonie picarde a délégué à l'intercommunale Ipalle le traitement et la collecte des déchets, ce n'est un secret pour personne, c'est la même chose pour l'ensemble des communes; et donc on a conféré au conseil d'administration d'Ipalle ces missions-là, et celui-ci préconise cela par trois choses, donc le compostage, les recyparcs et les pav organiques; donc la collecte des déchets organiques, dans la vision d'Ipalle, c'est le compostage à domicile en premier lieu, d'accord, les recyparcs et puis les pav organiques; ce n'est pas moi qui le dis... Alors, en termes de... l'installation des pav organiques règlera-t-il le problème du coût vérité parce que finalement si vous demandez d'installer des pav organiques, c'est pour diminuer le kilo, les kilos de notre sac ménager résiduel, si je ne me trompe pas...

Monsieur Willaert : c'est aussi un service à la population

Madame Chantry : et donc on a ici, si ça intéresse, on a ici un graphique qui explique les choses, donc on a une chronologie; donc on a tout à fait à votre extrême chose, un camemb...un diagramme qui représente les déchets en 1994, donc on voit qu'on avait le sac poubelle résiduel et puis ce qu'on pouvait traiter, donc le panier rouge, c'est ce qu'on pouvait finalement recycler; et on voit à l'extrême droite de l'écran, en 2025 finalement, ce qu'on est; donc on voit que la charge de déchets du cellois a continué à augmenter d'accord, mais qu'on recycle une plus grande proportionnalité; on voit que les couleurs...par contre le sac ménager résiduel diminue; on est en 2024, enfin c'est des chiffres de 2024, on est sur une moyenne de 95 kilos, une prospection de 95 kilos par habitant, donc on est finalement sans pav organique, on atteint finalement ce que Madame Tellier souhaitait; on voit aussi que sans avoir installé de pav organiques sur notre territoire, alors, encore une fois, c'est un choix, on a toujours dit aussi qu'on ne mettrait pas de pav organiques sur fonds communaux; on n'a jamais dit qu'on était contre les pav organiques, on a dit qu'on voulait les imposer aux promoteurs immobiliers qui venaient construire plusieurs maisons sur notre entité; on voit que sans même l'installation de ces pav organiques, le citoyen, on est en continuelle diminution du sac ménager résiduel donc ça veut dire que les déchets organiques sont extraits de ce sac poubelle et que les citoyens compostent plus, les déposant dans les pav organiques des communes avoisinantes et finalement c'est toute la plus value aussi d'une utilisation et d'une intercommunale, d'avoir délégué ça à une intercommunale; et donc on continue à diminuer malgré ce service qui soi-disant n'allait pas faire, n'allait pas inciter le citoyen; donc il y a une prise de conscience du citoyen cellois par rapport aux déchets organiques, c'est les chiffres qui le disent. Alors, pour répondre à la question, donc le manque de pav organiques sur notre entité nuit-il à l'évolution de notre quantité de déchets ramassés, non; alors je pouvais le dire en amont, mais on voit que in fine, les chiffres ne mentent pas et que ça se vérifie dans les diagrammes ici; donc on voit bien qu'on...en 2023, on était à 116 kilos par an par habitant pour un sac ménager résiduel, en 2024 on est à 91 kilos, donc ça, ça veut dire que le citoyen il a extrait des déchets de son sac poubelle gris et qu'il les a mis au recyparc ou qu'il composte plus, donc qu'il donne à des animaux enfin il y a plusieurs possibilités; et les premiers chiffres du trimestre 2025 sont plus qu'encourageants puisqu'on serait à une moyenne de 86 kilos par an par habitant, on va dire 87. Donc on continue à diminuer et on reste, comme vous le voyez sur le diagramme qui représente l'ensemble des communes de Wallonie picarde, un très bon élève...donc voilà, c'est quand même quelque chose que je voulais objectiver, c'est les chiffres qu'on a eu en Collège la semaine dernière, puisque le nouveau Collège a rencontré l'intercommunale Ipalle et il faut dire que eux aussi sont un peu pantois de nos chiffres et disent que ben finalement l'objectif est atteint; alors faut-il des pav organiques sur notre commune, ben oui, on n'a jamais dit le contraire, mais pas pris à charge par les finances communales; pour plusieurs raisons, l'installation d'un pav organique c'est plus ou moins 25000 euros, plus les coûts de collectes etc., et comme vous le savez, le coût vérité qui est en vigueur actuellement au niveau de la région wallonne, ils parlent de la retravailler mais c'est que l'on doit imputer les coûts de collectes et de traitements des déchets sur le citoyen cellois et que c'est ce coût de collectes et de gestion des déchets doit être payé par le citoyen, entre une fourchette de 95% à 105%, la commune peut se faire un petit bénéfice ou peut être un peu en pertes, mais c'est une obligation. Alors je sais que ce coût vérité on

en a déjà discuté plein de fois, c'est critiquable et je suis la première à le critiquer puisque par exemple le citoyen cellois qui est un très bon élève finalement est aussi... enfin voilà, il y a plein de choses qui rentrent dans ce coût vérité, mais voilà... donc l'idée c'était de ne pas faire supporter ce coût supplémentaire sur les épaules du citoyen parce qu'en fine, alors ça veut dire que la taxe va devoir être augmentée puisque c'est un équilibre recettes-dépenses et on doit couvrir entre 95 et 105% des dépenses, et ça doit être couvert par une recette qui est la taxe; et donc investir dans la collecte et la gestion des déchets, c'est augmenter et faire supporter la charge; que si, on impute ce montant et cet investissement à un investisseur, un promoteur immobilier mais finalement, avec une rétrocession communale on jouit du bien, sans en avoir fait l'investissement. Alors l'échevin de l'urbanisme et le Bourgmestre ne me contredira pas en disant que sur Velaines, le permis a été octroyé et que nous avons demandé à ce que ça soit installé au niveau du cimetière et que ça soit fait en amont du chantier; on reste quand même vigilants à ce que ...une réponse rapide soit mise; sur Celles et Pottes, c'est la même chose, on a des gros projets en cours, et donc les pav organiques vont arriver; on a aussi rencontré Ipalle, et c'est une petite solution mais on sait qui est dorénavant possible sur demande; c'est que les pav des communes non limitrophes, donc imaginons que vous travaillez à Antoing et que l'idée est d'aller déposer vos déchets organiques à Antoing, sur simple demande on peut activer votre carte dans une commune qui n'est pas limitrophe, voilà. Alors faut-il remplacer les pav résiduels sur notre commune par des pav organiques, ben la réponse est non; ça va à l'encontre de notre philosophie, dont... qui plus est on sait qu'on est proche, vous avez pris contact avec l'intercommunale Ipalle, on est proche de diminuer d'un tour de camion et en encourageant finalement les gens à aller aux pav résiduels, donc d'aller mettre leur sac poubelle, non sacs poubelles communaux, sac poubelle banal, mais avec leurs déchets tels qu'ils les mettent dans leurs sacs communaux, dans les pav vont réduire finalement le nombre de camions en ramassage collecté; et il a été convenu avec Ipalle, puisqu'on a délégué la mission, c'est que Ipalle renégocie; on va voir si la tendance du 1er trimestre se confirme pour le second; et on négociera en juin, juillet, un réajustement des prix auprès de Dufour, si évidemment le tonnage le permet. C'est prévu par le cahier des charges, donc soyez rassurés, il y aura peut-être une bonne nouvelle pour autant que... donc il est primordial de garder les pav résiduels et non organiques, puisque comme on l'a dit notre projet pour 2026, c'est de modifier la taxation communale sur la gestion des déchets pour être au plus juste envers tous les contribuables; j'espère avoir été concluante et en tous cas, claire.

Monsieur Willaert : si vous le permettez, j'ai une question à poser, pour... vous parlez donc du coût de collecte?...

Madame Chantry : le coût vérité reprend tant le coût de collecte que le coût de traitement et gestion... le coût vérité...enfin je pense que tu le sais Yves...

Monsieur Willaert : mais je le sais très bien...

Madame Chantry : le coût vérité c'est la collecte plus la gestion des déchets...

Monsieur Willaert : quand vous parlez de coût de collecte, vous parlez de coût de collecte de pav organiques?

Madame Chantry : tous les coûts de collecte sont imputés...

Monsieur Willaert : je vais vous répondre, en fait vous bluffez pas mal... je vous le dis, quand vous parlez du coût de collecte, moi je me suis renseigné aussi parce que vous nous dites, 25000 euros, totalement faux, puisque moi je vous propose de transformer trois pav résiduels en pav organiques et ça nous coûterait 1500 euros par pav, donc ça fait 4500 euros, on n'augmenterait pas le coût vérité, on n'augmenterait pas la taxe communale, on avait la marge pour le faire; et c'était notre but si nous étions en majorité; par contre, ça fait déjà deux fois que vous me vendez le coût de collecte, comme quoi ça va augmenter le coût vérité et vous connaissez bien vos dossiers, mais moi aussi, j'ai contacté Ipalle et le coût de collecte est prévu dans la mutualisation; donc il y a pas de coût de collecte pour les pav organiques, vous n'êtes pas du tout dans le vrai, le pav organique, le ramassage serait gratuit puisqu'il est prévu dans mutualisation; donc pour l'instant nous n'en profitons pas, les autres communes en profitent, et pour l'instant les velainois continuent d'aller à Melles et les pottos continuent à aller à Hérinnes, pour déposer leurs pav organiques

Madame Chantry : pas leurs pav, leurs déchets...

Monsieur Willaert : oui pardon, leurs déchets; oui oui; et donc pour moi c'est une absence totale de service à la population voilà, merci. Et donc je répète le coût du ramassage, de la collecte des pav organiques est prévu dans la mutualisation de la cotisation Ipalle, donc avoir des pav organiques sur la commune de Celles; j'ai pris mes renseignements...

Madame Chantry : juste une précision, quand je parle de coût de collecte...

Monsieur Willaert : coût de collecte Madame c'est ramasser les pav organiques et de prendre les déchets, les sortir des engins,...moi je vous dis que ça ne coûte rien, on me l'a dit ou bien Ipalle ce sont des menteurs, ils vous disent

la vérité à vous et pas à moi, je vous dis que ramasser des pav organiques sur la commune ne coûterait rien parce que c'est prévu dans la cotisation Ipalle, merci.

Monsieur le Président remercie pour la réponse, et précise qu'on ne peut pas répliquer, et passe à la prochaine question.

Monsieur Willaert pose la question 2 de Celles Demain.

Madame Chantry : le courrier était en communication au Collège qui suivait, c'est-à-dire le lendemain; c'est comme ça qu'on travaille, les échevins n'ont pas accès au courrier, seul le Bourgmestre ouvre le courrier donc je ne pouvais pas en avoir connaissance auparavant et je m'en excuse, mais c'est la procédure. Alors vous avez pris connaissance des courriers, pour recontextualiser et expliquer un peu aux gens ici sur place, donc il avait été voté au Conseil communal de mettre des panneaux photovoltaïques sur l'école de Pottes, un auteur de projet avait été mandaté que pour le faire; et suite à ça un cahier des charges avait été mis en adjudication, des entreprises ont répondu, et évidemment le critère de moins-disant étant le critère d'octroi, un entrepreneur a été mandaté que pour poser ces panneaux; donc on a attribué le marché et puis l'entrepreneur allait commencé le chantier, et... je n'étais pas en charge, je n'étais pas échevine des travaux à l'époque mais j'ai quand même suivi ça au niveau du Collège et l'entrepreneur a dit que ce n'était pas possible compte et tant tenu que les tuiles étaient clouées, enfin bref, ce n'était pas possible; donc l'argent en charge du service logement a pris contact, a eu des contacts tant avec l'entrepreneur qu'avec l'auteur de projet puisque le cahier des charges prévoyait aussi une visite de terrain de par l'entrepreneur, c'est une condition explicite du cahier des charges en disant que si on remet prix, une visite préalable est prévue sur le chantier; et donc l'entrepreneur s'est dédouané en disant moi je ne sais pas le faire; et donc suite à cela évidemment, on s'est.. l'agent en charge, je vous dis je n'étais pas échevine à l'époque mais a pris contact avec l'union des villes et communes, puisque tant l'auteur de projet que l'entrepreneur se dédouanaient de leurs responsabilités et puis on a contacté l'union des villes et des communes...la société qui avait remporté le marché, il faut savoir que c'était une très grosse société avec un service juridique etc. et avait donné des éléments probants en disant nous en tous cas, vous pouvez nous contraindre mais on gagnera le procès puisque on a des éléments qui nous permettent de ne pas respecter nos engagements; sur cette base-là, Frédéric Marechal, je peux le citer, a pris contact avec l'union des villes et communes qui, au regard des éléments probants, a confirmé que c'était très litigieux et que c'était un cas compliqué, que la responsabilité ne pouvait... en tous cas que ça allait faire le fruit d'une démarche juridique et qu'ils ne pouvaient pas assurer notre victoire et donc il a été décidé d'un commun accord que la commune mette fin au marché avec l'entrepreneur; finalement... on ne faisait pas le projet, donc c'est un manque à gagner ça on en est bien conscient, mais en tous cas, on n'avait pas de dédommagement, on ne devait pas le dédommager de son non-marché, et inversement... donc les courriers ont été écrits dans ce sens-là, puisque moi je me souviens même avoir au Collège dit ben que la responsabilité de l'auteur de projet pouvait peut-être aussi voilà mise en cause, une lettre lui a été envoyée, où la réponse est assez probante, lui, il se cache, enfin il se cache, il dit qu'il y avait une visite de terrain qui devait être effectuée, que c'est une grosse société et que finalement, ils n'avaient pas envie de perdre d'argent sur Pottes et qu'ils se sont retranchés derrière ça pour ne pas monter d'échafaudage, enfin vous avez lu les courriers aussi bien que moi; et donc aujourd'hui on a une décision qui a été prise avant, avant même mon arrivée, c'est de dire que le marché était stoppé. Vous aviez lors du Conseil dernier fait état de Ceneo, qui pouvait finalement, avoir, on pouvait avoir une mission d'auteur de projet gratuite; donc je me suis empressée sur vos bons conseils de prendre contact avec Ceneo, mais en fait c'est la société Néovia dont Cénéo est actionnaire, avec ses agences de développement territoriale donc notamment Ideta mais Igretec et Idea également et qui a pour but de financer, construire et exploiter sous forme de tiers investisseurs des projets transversaux de la production locale d'énergie renouvelable et durable. Alors il faut savoir que ce n'est absolument pas gratuit. Alors, pour l'instant il n'y a pas eu de décision politique parce qu'on a ...j'ai pris mes renseignements et j'ai reçu un retour de renseignements; en fait en effet, il y a une étude qui est possible, il y a toutes des choses préalables, donc ça n'est pas sûr non plus qu'ils viennent, il faut d'abord entrer un dossier et puis si eux acceptent alors là on doit signer une redevance donc on paierait une redevance sur 15 ans, annuelle, qui est assez élevée mais qui nous permet d'avoir une mission d'auteur de projet, de couvrir les coûts d'installation et une maintenance durant 15 ans, mais on a un retour sur investissement qui est de 15 ans. Inversement si on prend un auteur de projet classique, tel qu'on l'avait fait parce qu'on va faire le même projet mais sur l'école d'Escanaffles, on a un retour sur investissement calculé à 3 ans; alors c'est un choix, on n'a pas de denier à avancer, c'est un choix politique qui devra faire l'objet d'une décision en Collège; en tous cas, on a tous les éléments que pour prendre une décision éclairée, mais dire que Cénéo fait ça gratuitement c'est un leurre.

Monsieur le Président demande s'il y a une réponse.

Monsieur Willaert : oui, en fait, je ne dois pas répondre hein le...l'entreprise qui a été contactée pour l'étude projet vous a répondu; ils disent de "actifs depuis 2008, c'est bien la première fois qu'une étude réalisée par le bureau ne peut aboutir et encore moins pour les raisons évoquées. Donc je vais dire quand même ce qu'ils disent... Nous

supposons que votre choix n'a pas été opéré par hasard et que ce site est favorable tant pour ses toitures que pour son exposition; dans la mesure où la surface des toitures plates exposées au choc de ballons ne permet pas une production optimale, il ne reste que les toitures inclinées sur le site. Il est fortement conseillé à l'adjudicataire de se rendre sur le site, afin de s'imprégner du dossier, ben oui. Du site et des toitures. Donc oui ça me paraît logique, donc l'entreprise qui était soumissionnée pour poser n'avait émis aucune remarque lors de sa visite avant sa remise de prix, ni lors de sa visite technique après attribution en présence de vos services; donc ils ont posé la question aux agents de la commune, donc ils ont posé la question de la présence ou non de tuiles de réserves, et ce n'est que lorsque la réponse fut négative que se posa la problématique des tuiles clouées. Sur 100% des toitures, des tuiles sont clouées ou vissées, pourtant il suffit de lever les yeux pour s'apercevoir que ça ne pose pas de problème à l'installation de panneaux photovoltaïques. En fait, ils nous reprochent simplement d'avoir contacté une entreprise qui n'a pas simplement budgété le temps nécessaire au démontage des joints de ciment, et c'est vraiment ça la raison de cet échec; et ils précisent dans ce contexte électoral bien connu de tous, vous avez préféré mettre un terme à la mission de l'entreprise qui devait poser les panneaux photovoltaïques; avec d'autres installateurs, plus souples et plus locaux nous n'aurions sans aucun doute, nous aurions sans aucun doute terminé le dossier et l'installation serait maintenant en parfait état de marche. Donc je pense que c'est clair, c'est un échec de votre part, merci.

Monsieur le Président remercie et passe à la question suivante, la question 3 de Celles Demain.

Monsieur Willaert pose la question.

Madame Chantry : c'est mon soir... donc pourquoi ces travaux en voiries agricoles, vous le savez comme moi Monsieur Willaert, les travaux, les voiries agricoles sont sujet à subventions bien spécifiques et souvent très hautes; des voiries agricoles ça doit comporter toute une série de critères et nous nous en avons finalement très peu, enfin on finit en tous cas celles qui existent sur notre Entité, et le chemin de l'Alouette en faisait partie. L'objectif ça a été de rénover une voirie agricole, alors c'est une voirie en état tout à fait secondaire, enfin je ne sais pas comment pas expliquer ça, mais...qui avait le pavé mais lacunaire, on n'était pas sur l'arrivée de Thimougies, c'était quand même quelque chose de tout à fait...on était secoué quand on y était... voilà...je n'ai pas de souci avec ça mais c'était pas non plus une carrière en pavés très propre, et si on l'a faite c'est qu'on a aussi eu...Michel en témoignera mais on avait pas mal de réclamations au niveau du Collège, que ça soit du monde agricole ou de certains citoyens par rapport à ce chemin-là, et donc on a reçu une subvention de 80% pour la réalisation de ceci et ça a d'ailleurs été voté sans remarque et à l'unanimité lors du Conseil du 09 novembre 2023, à l'époque. Justement pour garder le caractère rural des chemins agricoles et pour ne pas faire les erreurs qu'on a pu faire au XXX.1.5300 etc; mais ça c'est une question personnelle, ou à Velaines, finalement, de faire une belle petite route de campagne ou une autoroute de tarmac, ben on avait décidé d'opter pour quelque chose de plus rural, et donc les exigences techniques c'était de faire deux bandes de béton avec un enherbement au milieu pour justement respecter l'ensemble des marcheurs, cavaliers, mais aussi pour permettre aux gens avec une poussette de pouvoir utiliser cette carrière qui ne l'était pas jusqu'à présent; et puis on a devant les maisons la coupe AA où évidemment là on va mettre du béton; du béton a été coulé cette semaine, enfin la semaine dernière, je ne sais pas si vous avez pu aller le voir; donc voilà la situation finalement prévue lorsque l'enherbement...alors pour l'instant c'est vrai qu'on se demande un peu ce que c'est que ces deux bandes, mais vous vous doutez bien qu'on va renherber le milieu et qu'il y aura un arasement de part et d'autre des deux bandes enherbées; alors je ne peux pas m'engager formellement; ça ne va pas être la première voirie qui va être déneigée lors de gel ou de neige sur notre entité, mais je pense que peu de cavaliers s'aventurent sur la glace, on préfère troquer les patins que de monter à cheval un jour de verglas, c'est une question de bon sens. Et donc, évidemment que je ne m'engagerai pas sur le déneigement de cette voirie en priorité des voiries communales.

Monsieur le Président invite Monsieur Willaert à répondre.

Monsieur Willaert : oui, en fait, vous avez fait une réunion je pense avec les propriétaires; réunion où vous n'avez eu personne et vous vous êtes dit youpie youplala, tout le monde est content; mais en fait, c'était la grève des postes et donc aucun des propriétaires n'a reçu le courrier, enfin si ils l'ont reçu quinze jours après que la date de la réunion a eu lieu. Alors je pense savoir quand même que les propriétaires ne sont pas très contents des champs aux abords; la largeur du béton serait déjà de 4 mètres, vous avez prévu des bas-côtés pour maintenir ce béton, je ne sais pas si vous pourrez parce que ça va déborder sur les champs des propriétaires, je ne sais pas s'ils vont l'accepter; moi je crains aussi que ce béton quand les tracteurs vont traverser, quand ils vont monter sur leurs champs, ben je crains que ce béton va être arraché, enfin vous êtes fille d'agriculteur, donc je pense vous savez peut-être qu'il y aura...à mon avis, on va avoir des dégâts à ce niveau-là. Voilà, je regrette simplement que les propriétaires encore une fois n'ont pas été consultés, voilà...on savait quand même qu'il y avait la grève des postes et ben alors je vous dis, ils ont reçu le courrier quinze jours après et vous vous êtes dit youpie, il n'y a pas d'opposition.

Madame Chantry souhaite répondre mais Monsieur le Président propose de passer au prochain point.

Monsieur le Président, en tant que conseiller communal, présente sa question.

Monsieur le Bourgmestre : merci Monsieur le Président. Donc dans ce dossier la commune de Celles, je pense que le collège, et le conseil communal également, s'est toujours opposé au projet d'Elicio, et continuera à s'opposer; nous avons transmis la demande reçue en termes de recours à notre avocat qui est en charge de notre défense, et donc il détermine les démarches à entreprendre à l'heure actuelle; mais donc je rappelle que nous avons également voté trois normes supplémentaires qui ont été retenues et proposées par le conseil communal, je vais les rappeler la taille des éoliennes, l'éloignement des habitations et l'éclairage nocturne; le cadre voté à l'unanimité par le conseil communal se veut donc plus restrictif que le cadre wallon, car il place tous les habitants de Celles à la même enseigne car il doit permettre de ne pas balafrer plus encore notre entité, mais on le voit dans le projet Elicio c'est toujours la Wallonie qui garde le dernier mot, et donc pour ce projet-là nous serons représentés lors de l'audition du recours au niveau du gouvernement wallon; la date de ce recours n'a toujours pas été transmise, et si d'aventure nous n'avons pas gain de cause, et donc le Ministre wallon de l'aménagement du territoire accordait ce positionnement de ces cinq éoliennes et bien nous entamerions toutes les démarches qui permettraient de garantir la tranquillité de nos citoyens; ça c'est pour la partie Elicio. Concernant les deux autres, et je vais parler "hypothétiques dossiers", sur Escanaffles et sur Velaines, Luminus est toujours dans la phase de recherche de terrains, disponibles sur une zone capable, mais vous avez pu voir également passer certaines cartes sur les réseaux sociaux, une zone capable très restrictive; donc finalement cela génère très peu de possibilités au niveau de Luminus pour trouver des terrains capables et donc, tout comme le dossier Elicio, nous serons attentifs au développement de ce projet mais actuellement nous n'avons pas encore eu de demande de RIP, donc il n'y a toujours pas de réunion d'information préalable, qui a été demandée, et donc qui prouve qu'ils sont encore très loin de venir déposer un projet sur notre entité; dans ce dossier-là, la solution la plus simple et bien c'est d'espérer que les propriétaires terriens refusent les propositions de Luminus; de bonne source, je sais que les propriétaires de la commune s'y opposent formellement mais nous avons également, pardon, mais nous savons également que de nombreux propriétaires n'habitent pas la région et donc ce sont des locataires qui utilisent ces terrains et donc, pourraient accepter les avances de Luminus. Donc on doit rester attentifs, quoiqu'il arrive, si le projet devait être lancé, je pense que le soutien citoyen sera l'élément primordial, tel que nous avons pu le vivre lors du projet de Molenbaix, et les plus de 1500 signatures contre le projet qui avaient été déposées en son temps, lors du dépôt de permis; donc voilà, si d'aventure, on passe en phase de RIP, et bien j'espère quand même que tous les citoyens continueront à se battre contre ces projets avec nous.

Monsieur Willaert souhaite intervenir mais Monsieur le Président évoque le règlement en indiquant que la personne qui pose la question qui peut encore répondre.

Monsieur le Président - conseiller : je vous remercie pour votre réponse qui est claire; il est important de défendre notre environnement et cadre de vie avec fermeté; pas d'éolienne n'importe où; il est important, comme vous l'avez dit, il est important que les propriétaires soient sensibilisés aux conséquences et à leurs responsabilités envers les citoyens et notre région. Voilà ce que je voulais répondre.

Monsieur le Président propose de passer au prochain point.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

PREND ACTE, à l'unanimité, que les questions écrites suivantes sont parvenues à l'administration communale:

Question de Madame Elise DEPLECHIN :

"J'ai appris par la presse locale, le 11 avril dernier, que le permis de la Place Verte avait été approuvé. En tant qu'habitante de cette dite place, dois-je compter uniquement sur les médias locaux pour suivre l'avancement du projet, ou prévoyez-vous de mettre en place une communication plus claire et régulière à destination des riverains ?"

Question de Monsieur Christophe VICTOR (dossier Projet Connexion piétonne "Tous à pied"):

22 avril 2025

"Le 9 avril dernier vous avez organisé en cette salle une réunion dont l'objet était la présentation du projet de connexion piétonne entre les villages de notre entité.

Bon nombre d'agriculteurs propriétaires ou locataires étaient présents à cette réunion et à l'issue de celle-ci vous admettez comme moi que la plupart d'entre eux sont loin d'être convaincus par la nécessité voire l'utilité de ces liaisons.

Comme la plupart des intervenants l'ont souligné vous avez opposé par ce projet les citoyens aux agriculteurs.

Que comptez-vous faire pour atténuer voire supprimer les craintes des agriculteurs concernés ?

Dans votre Déclaration de Politique Communale vous parlez cependant de favoriser le dialogue entre les agriculteurs et les riverains."

Questions du groupe CELLES DEMAIN :

"Question 1

En référence à l'article des Editions vers l'Avenir du vendredi 11 avril concernant les déchets organiques, je me permet de repoposer de transformer des pav résiduels en organiques.

Je rappelle que notre commune est la seule commune de wallonie picarde à ne pas proposer de pav organique à ces concitoyens.

Dans cet article, le responsable d'Ipalle constate une forte augmentation de l'utilisation des pav, une augmentation exponentielle et il remarque le bon comportement des citoyens, le respect des utilisateurs et relève très peu de problèmes.

Au niveau de la gestion des déchets de notre commune, ne pensez-vous pas que des PAV organiques dans nos centres de villages inciteraient nos concitoyens à alléger leurs sacs poubelles des déchets organiques, certes pourtant interdits depuis le 1/1/2024, mais je me pose quand même la question : quelle est la réalité à l'usage ? des sacs poubelles moins lourds pourraient peut-être permettre au sous-traitant chargé de la collecte d'alléger ses tournées et de réduire le coût répercuté à notre commune et du coût vérité.

Lors de ma question en janvier 2024, il m'a été répondu que des pav organiques avaient été imposés dans les nouveaux projets immobiliers, aujourd'hui les cellois n'en disposent toujours pas Pouvez-vous nous dire où en sont ces projets ? délais prévus ?

Le coût approximatif de 1500€ par pav à transformer m'a été confirmé, le nouveau collège peut-il revoir sa position ?

Question 2

Lors du dernier conseil communal j'ai interpellé les membres du collège au sujet du projet des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de potes.

Vous m'avez répondu que vous n'aviez pas encore su prendre connaissance du courrier de l'auteur de projet, courrier réceptionné le 12 mars.....

Que comptez-vous faire désormais de ce projet ? Avez-vous répondu à l'auteur de projet qui rejette catégoriquement toute la responsabilité sur la commune de Celles au sujet de la non réalisation de ce chantier.

Question 3

Nous souhaitons poser une question concernant l'aménagement et l'entretien des carrières de notre entité, notamment celles du Boulanger et d'Alouette. Cette carrière pour rappel était en partie pavée et lors d'un conseil communal, nous vous avons interpellé à ce sujet. Vous nous avez assuré que tout était prévu pour la mobilité douce. Nous avons récemment constaté une intervention rapide, avec du bétonnage effectué sans consultation des usagers, ce qui engendre des risques de sécurité pour les nombreux cavaliers qui utilisent ces espaces. Pourquoi cette décision a-t-elle été prise sans consultation des usagers, alors que des solutions adaptées auraient pu être envisagées pour satisfaire l'ensemble des utilisateurs, qu'il s'agisse de marcheurs, de cyclistes ou de cavaliers ? De plus, pourquoi ne pas s'inspirer des exemples d'autres communes, comme Ellezelles ou Brunehaut, qui ont su trouver un équilibre dans l'aménagement de leurs espaces, en tenant compte des besoins de toutes les parties prenantes ? Enfin, comment ces carrières seront-elles entretenues durant l'hiver ? Avec un béton lisse et des champs de chaque côté, avez-vous envisagé les conséquences en cas de gel ? Un cavalier pourrait se retrouver dans

22 avril 2025

une situation dangereuse en arrivant sur un sol glissant avec ses fers. Envisagez-vous des mesures pour déneiger ou saler ces zones afin d'assurer la sécurité des usagers, sachant que de nombreux sports équestres se pratiquent toute l'année dans notre commune ?

Question 4

Suite à la réunion sur les sentiers , il nous est revenu des échanges tendus avec les agriculteurs impactés par le passage de liaisons intervillage, ce projet semble opposer les agriculteurs aux promeneurs, la presse relate je cite «une fronde des agriculteurs » , une citoyenne relate n'avoir jamais été interpellée lors de ces promenades mais avoir été invectivée depuis le lancement du projet ; que comptez-vous apporter comme solution pour apaiser la situation entre les 2 parties?

Question 5

Le collège peut il nous expliquer sa position par rapport à un membre du personnel occupé à l'école de Pottes et son changement d'affectation imposé."

Question de Monsieur Thierry EEMAN :

« Mr. le bourgmestre,

Dans la presse nous avons pu prendre connaissance du recours effectué par Elicio dans le cadre d'un parc Eolien à Molenbaix ainsi que deux projets envisagés par des promoteurs sur Escanaffles et Velaines.

Comme Conseiller Communal, j'aurais voulu savoir quelle sont les informations en votre possession à ce jour, qu'elle est la position des membres du collège à ce niveau et que compter vous entreprendre, au moment voulu, pour défendre les intérêts de la commune et de ces citoyens. Merci pour votre réponse ».

11. CORRESPONDANCES

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

PREND ACTE, à l'unanimité, des correspondances suivantes :

- Courrier du SPW reçu le 07 avril 2025, émis par la Tutelle générale d'annulation et relatif à la "Réclamation - Problème avec un marché public attribué pour l'impression du bulletin communal" : réponse à ladite réclamation.

- Courrier de IFIGA reçu le 15 avril 2025 **demandant de fournir les coordonnées des "candidats administrateurs" pour le 30 avril 2025 en vue du renouvellement des mandats d'administrateur qui aura lieu le 18 juin 2025 prochain.**

- Courrier de la SWDE reçu le 16 avril 2025 : Assemblée générale prévue le 27 mai 2025 à 15h00 au Polygone de l'Eau, rue de Limbourg 41B à 4800 Verviers, et dont l'ordre du jour est :

1. Rapport du Conseil d'administration;
2. Rapport du Collège des commissaires aux comptes;
3. Approbation des bilans, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2024;
4. Décharge aux administrateurs;
5. Décharge au Collège des commissaires aux comptes;
6. Nomination de deux commissaires-réviseurs;
7. Détermination de la rémunération des commissaires ;
8. Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025.

- Courrier de l'UVCW reçu le 11 avril 2025 : formation des mandataires communaux

22 avril 2025

- Courriel reçu de l'Association des Maires et des élus locaux du Tarn, reçu le 15 avril 2025 : invitation à une rencontre à Bruxelles, en dates du 11 au 14 mai 2025
- Courriel du SPW, reçu le 14 avril 2025 : Invitation aux séances d'informations à destination des mandataires locaux

Monsieur le Président clôt la séance publique à 21h30.

Plus personne n'ayant de remarques à formuler, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil pour la bonne tenue des débats et lève la séance à 21h50.

La Directrice générale f.f.

Justine SOYEZ



Le Bourgmestre

Michaël BUSINE

